

Bruxelles, le 13 février 1991

NOTE BIO (91) 52 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

441.2(3)
+ 4417.1

CHARTRE EUROPEENNE DE L'ENERGIE
Conférence de presse de M. Cardoso e Cunha (J. Vale de Almeida)

M. Cardoso e Cunha a présenté à la presse le projet de Charte Européenne de l'Energie que la Commission vient d'approuver (voir P(91)5 et Memo 8/91).

Suite à une brève introduction pendant laquelle il a souligné l'importance politique de la Charte, et en répondant à de nombreuses questions, le Commissaire a notamment dit :

- The Energy Charter is not a protectionist move, I must strongly deny that interpretation; it is instead a step towards an homogeneous development open to the outside partners;
- L'approche développée dans notre proposition a, évidemment, une logique de coopération pan-européenne; mais, au départ, nous n'excluons aucun pays tiers qui voudrait s'y voir associé, d'une façon ou l'autre; il incombe cependant au Conseil d'arrêter des dispositions définitives à cet égard.
- The future of the Charter is obviously dependant on political conditions in Eastern Europe; so far nothing gives me the indication that the USSR is less willing to subscribe to the Charter and cooperatie with us than it was some months ago.
- The Commission draft for the Charter is a starting point in the process; the Council will have to define the Community position and it will be up to an international Conference, hopefully in the second semestre of 1991, to make the final draft and adopt the Charter;
- Il n'est pas exclu que la coopération ait des retombées sur les prix, comme effet indirect de l'accroissement de la concurrence à l'échelle européenne;
- Notre rôle en tant qu'institution européenne est la création d'un cadre favorable aux investissements, aux échanges et à la protection de l'environnement; le reste incompte aux agents économiques de toute l'Europe.
- L'ordre de grandeur des investissements potentiels ? Astronomique ...

Matériel diffusé
au titre du rendez-vous de midi

- IP 117 - La Commission annonce une contribution d'un milliard d'Ecu au Programme Spécial en faveur de l'Afrique sub-saharienne (SPA-2) coordonné par la Banque Mondiale
- Memo 7 - Le premier Programme Spécial en faveur de l'Afrique sub-saharienne (SPA-1, 1088-1990)

au titre de la réunion de la Commission

- P 6 - Taux d'accises sur les carburants (+ bio séparée sur la Conférence de presse de Mme Scrivener)
- P 5 - Charte européenne de l'énergie
- Memo 8 - Projet indicatif de Charte européenne de l'Energie
- IP 118 - La Commission approuve un programme danois visant à encourager le recrutement de chercheurs étrangers
- IP 119 - La Commission approuve une aide italienne à la recherche en faveur de Farmitalia Carlo Erba s.r.l.
- IP 120 - La Commission approuve une aide italienne à la recherche en faveur de SGS-Thomson microelectronique s.r.l.
- IP 121 - R&D : La Commission approuve des mesures en faveur de l'Allemagne de l'Est.
- IP 122 - La Commission décide de ne pas ouvrir une enquête à l'égard de la possibilité de cumuler en France, l'exonération fiscale prévue en zones d'entreprises avec d'autres aides.
- IP 123 - Netherlands, Belgium and Denmark terminate aid schemes.
- IP 125 - Programmes d'aide en faveur de la coopération industrielle.
- IP 126 - Divers programmes d'aide de l'Instituto de Fomento de la région de Murcia.

Amitiés,
B. Dethomas.

